

Image not found or type unknown



Accompagner un routier lors d'un déplacement

Par **cricri63**, le **27/07/2008** à **20:29**

Bonjour,

Je souhaite savoir comment est assuré un passager qui accompagne un routier lors d'un de ses déplacements professionnels ?

Je pense surtout à cela en cas d'accident ! on ne sait jamais !!

Merci pour votre aide !!!

Par **Visiteur**, le **27/07/2008** à **20:40**

question:

celui qui l'accompagne fait partie de l'entreprise de transport au même titre que le chauffeur ?

Par **cricri63**, le **27/07/2008** à **21:40**

non ; simplement un ami du chauffeur ou quelqu'un de sa famille

Par **Visiteur**, le **27/07/2008 à 23:38**

à mon avis il faut voir ce que précise l'assurance du camion.
MR

Par **jeetendra**, le **28/07/2008 à 15:21**

bonjour, attention à l'exclusion conventionnelle du contrat d'assurance automobile professionnelle en cas d'accident, risque de non prise en charge du passager transporté à l'insu et de l'employeur et de la compagnie d'assurance, voir même peut servir de motif de licenciement du conducteur du camion par l'employeur, alors prudence, cordialement

Par **cricri63**, le **28/07/2008 à 21:28**

merci pour ces réponses
A priori le patron signe un document autorisant le chauffeur à emmener un passager mais sous sa responsabilité...
on m'a dit que la responsabilité civile du chauffeur pouvait peut-être fonctionner mais ayant un gros doute....je pense que du coup il vaut peut-être mieux s'abstenir !!!

merci encore !

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008 à 13:39**

Non, la responsabilité civile du chauffeur, en tant que particulier et non comme chauffeur, ne prendra pas en charge en raison des exclusions prévues au contrat multirisques.

Par contre, voyez si le chauffeur peut prendre occasionnellement un auto-stoppeur.

Par **Nigelthor**, le **09/05/2023 à 11:40**

Bonjour, je cherche une solution de transport de xxxx à xxxx (jura) cette nuit du x au x mai
[quote]je crois que vous vous êtes trompé de site !!!
[/quote]